

PRISME

Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi

Bilan économique & social 2010 Perspectives 2011

28 juin 2011

Dossier de presse

SOMMAIRE

PREAMBULE : LES AGENCES D'EMPLOI, ACTEURS CLES DE LA REPRISE ECONOMIQUE

I. LES AGENCES D'EMPLOI ACCOMPAGNENT LA REPRISE ECONOMIQUE

A. L'intérim en 2010

1. En 2010, le marché de l'intérim voit ses effectifs progresser de 15 %
2. Portrait des intérimaires en 2010
3. Les agences d'emploi et la sécurisation des parcours professionnels

B. Le recrutement en 2010

1. L'activité recrutement en croissance de 28 % en 2010
2. L'activité de recrutement accompagne le dynamisme du tissu économique français

II. TENDANCES PREMIER SEMESTRE 2011

1. L'intérim accompagne la reprise
2. L'activité recrutement poursuit sa progression

III. LES NEGOCIATIONS ET ACTIONS SOCIALES DE LA BRANCHE DU TRAVAIL TEMPORAIRE

A. L'ouverture de l'apprentissage à l'intérim

B. Les principales évolutions conventionnelles du travail temporaire

1. Les engagements de la profession en matière de formation
2. Les avancées en faveur de la prévoyance

C. Les actions sociales à destination des intérimaires (FASTT)

PREAMBULE

LES AGENCES D'EMPLOI, ACTEURS-CLÉS DE LA REPRISE ÉCONOMIQUE

En 2009, la récession économique a provoqué une chute de 29 % de l'emploi intérimaire. Suite à ce choc sans précédent pour la profession, l'année 2010 est marquée par une nette reprise de l'activité des agences d'emploi qui ont joué un rôle significatif de levier de la reprise, favorisant un redémarrage rapide de l'emploi.

Dès le début de l'année 2010, l'intérim a été le premier secteur à repartir à la hausse, confirmant sa qualité d'indicateur avancé de la conjoncture économique. Ainsi, le retour d'une croissance modérée en 2010 s'est traduit par une progression de l'intérim d'environ 15 % (soit la création de 80 000 emplois supplémentaires en ETP), et d'une hausse de 28 % de l'activité recrutement des agences d'emploi.

Le maintien d'un réseau dense au service des entreprises et des candidats

En 2010, le réseau des agences d'emploi ne compte pas moins de 6 400 agences réparties dans toute la France. C'est ce maillage étroit sur le territoire associé à une bonne connaissance des bassins d'emploi qui assure l'efficacité des agences et leur permet d'être le moteur de la reprise en rapprochant efficacement l'offre et la demande en termes d'emploi. Leur fonctionnement en réseau, leur expertise locale, leur réactivité font des agences d'emploi des acteurs clés capables de transformer la reprise en emploi.

Les agences d'emploi participent à la création nette d'emplois en 2010

De façon plus générale, la flexibilité des entreprises a contribué à contenir les destructions d'emploi en 2008-2009. Durant la crise, l'emploi salarié a ainsi baissé de 2 % alors que le niveau de l'activité a reculé de 2,5 %. Dans un environnement économique encore incertain, le recours à l'intérim, joue un rôle décisif pour la reprise. 78 % des créations nettes d'emploi enregistrées en 2010 proviennent de l'intérim sans lequel l'emploi aurait stagné.

L'intérim constitue en effet une solution permettant de développer l'emploi dans un contexte conjoncturel difficile et incertain. Les entreprises qui hésitent à embaucher après plusieurs mois de ralentissement ont plus facilement recours à l'intérim pour faire face aux variations d'activité. On constate alors que cette flexibilité s'accompagne d'un gain de productivité qui permet de renforcer la compétitivité des entreprises.

Toutefois, malgré une nette amélioration de la situation en 2010, les effets de crise n'ont été que partiellement effacés puisque avec 530 000 intérimaires en ETP, l'intérim se situe en 2010 17 % en dessous de son niveau d'avant crise.

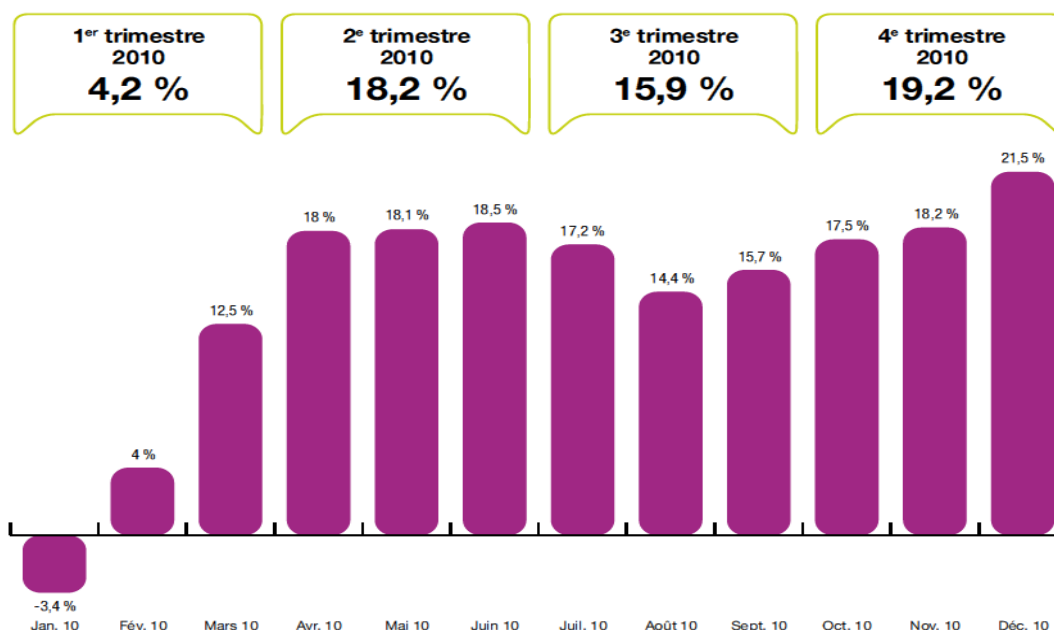
I. 2010, LE RETOUR D'UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE PROPICE À L'ACTIVITÉ DES AGENCES D'EMPLOI

A. L'intérim en 2010

Au cours des vingt dernières années, l'intérim a accompagné, voire anticipé les grands mouvements conjoncturels. Tout particulièrement en 2009, où la crise économique impacte fortement les agences d'emploi, qui enregistrent alors une baisse de 29 % des effectifs intérimaires. Pourtant, dès février 2010, après 23 mois de baisse ininterrompue, l'intérim enregistre à nouveau des évolutions positives, annonçant par là même les prémices d'une sortie de crise.

1. En 2010, le marché de l'intérim voit ses effectifs progresser de 14,8%

Taux d'évolution mensuelle et trimestrielle en % du nombre d'intérimaires en mission
[par rapport aux mêmes périodes de l'année précédente]

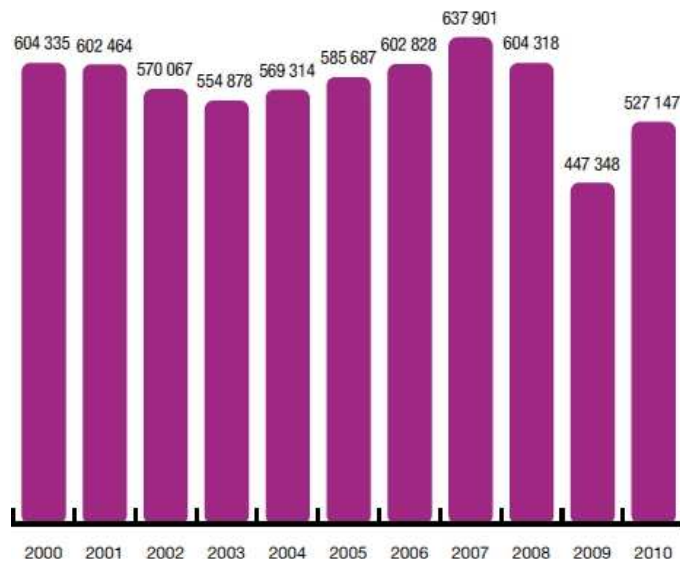


Source PRISME-Credoc

En 2010, les effectifs intérimaires enregistrent une croissance de 14,8 %. Le redémarrage de l'activité se fait dès février 2010 (+4 %) et s'est amplifié jusqu'en juin (+18,5 %). La croissance s'est ensuite légèrement tassée en juillet et août pour redémarrer au quatrième trimestre (+19,2 %). Ces évolutions sont à analyser toutefois à l'aune d'un effet de base prononcé (les taux d'évolutions sont en effet calculés par rapport aux mêmes mois de l'année 2009, où les effectifs avaient particulièrement chuté).

On compte ainsi à la fin de l'année 527 147 salariés intérimaires en équivalent temps plein (ETP), soit 3 % de l'emploi salarié, contre 447 348 en 2009. L'intérim a ainsi permis la création nette de 80 000 emplois intérimaires en ETP.

Évolution annuelle de l'emploi intérimaire en volume
[en ETP]



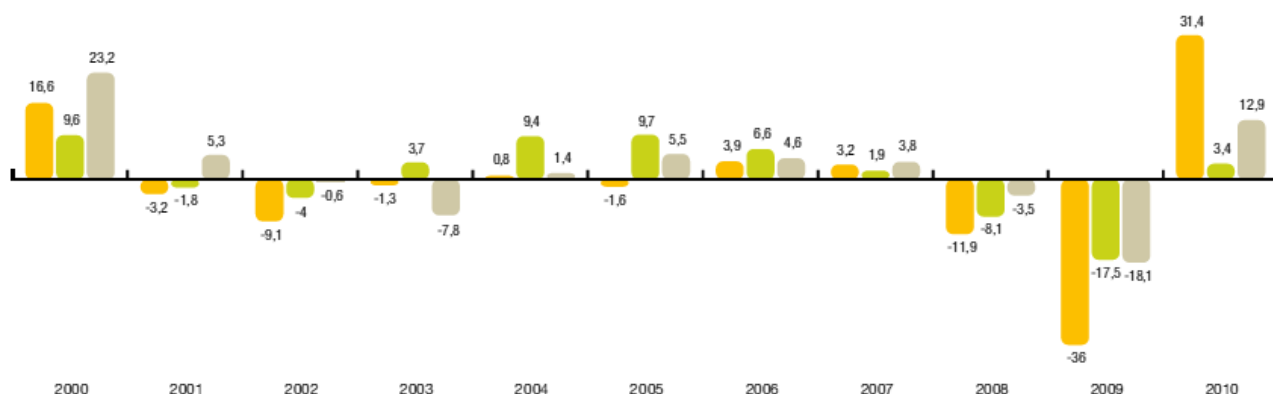
Source DARES à partir des relevés mensuels de contrat des entreprises de travail temporaire

▪ Reprise nette des trois grands secteurs d'activité

L'année 2010 est marquée par une reprise généralisée de l'activité dans les trois principaux secteurs d'activité. On note toutefois que l'industrie et le tertiaire, plus impactés en 2009, redémarrent plus vite en 2010 (respectivement +31,4 % et 12,9 %). Les effectifs intérimaires du BTP enregistrent une reprise plus modérée (+3,4 %). En permettant aux entreprises d'adapter leur niveau de production à leurs carnets de commandes, l'intérim montre ainsi sa capacité dans un contexte économique encore incertain à accompagner le redémarrage de l'outil industriel et de l'activité économique en France.

Taux d'évolution annuelle de l'emploi par secteur
[en %]

● Industrie
● BTP
● Tertiaire



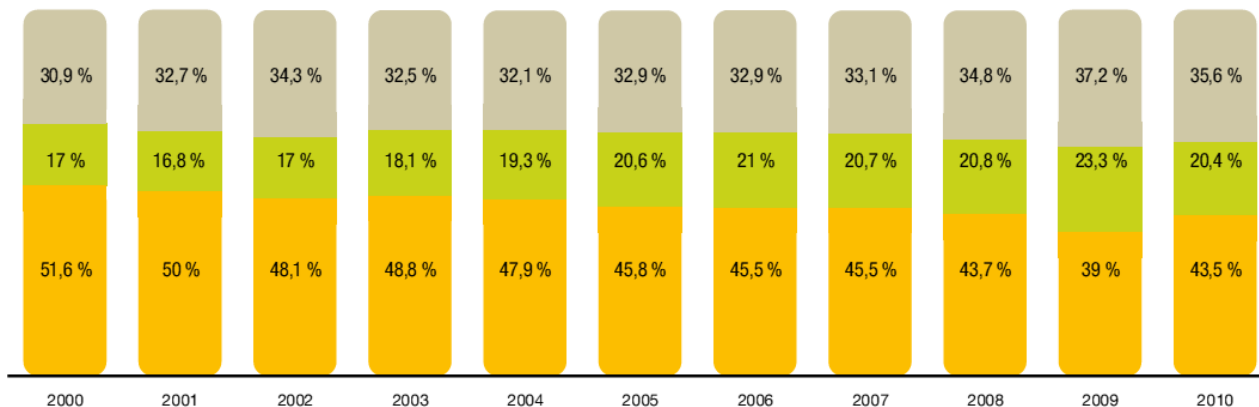
Source DARES à partir des relevés mensuels de contrat des entreprises de travail temporaire

La répartition de l'emploi intérimaire par grand secteur d'activité en 2010 révèle une progression de la part de l'industrie qui passe de 39 % à 43,5 %. Cependant, sur les dix dernières années, le poids relatif de l'industrie décline de 8,1 points.

Le tertiaire et le BTP voient leur part reculer respectivement de 1,3 point et de 2,9 points en 2010.

Répartition en % de l'emploi intérimaire en volume de 2000 à 2010

[en %]



Sources : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

Sources : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

L'INDUSTRIE

La croissance du secteur industriel est largement tirée par la reprise des commandes pour les constructeurs et équipementiers automobiles (matériels de transports, plasturgie et métallurgie). A l'exception de la cokéfaction et du raffinage (en baisse sur les trois premiers trimestres de l'année), la totalité des secteurs industriels sont orientés à la hausse.

LE TERTIAIRE

La finance, l'assurance, mais aussi l'hôtellerie et la restauration contribuent le plus à la reprise du secteur tertiaire. Une progression sensible des effectifs intérimaires est également à noter dans les activités de services aux entreprises (domaines à forte valeur ajoutée : ingénierie, études techniques, activités des sièges sociaux, mais aussi pour les services de soutien : nettoyage, centres d'appel).

Le BTP

Le BTP, qui avait enregistré la baisse d'activité la moins conséquente en 2009 (-17,5 %), rebondit plus modérément en 2010. Cette « croissance molle », de 3,4 % s'explique par le caractère atone de ce secteur qui enregistre une baisse de 0,1 % de l'emploi salarié en 2010.

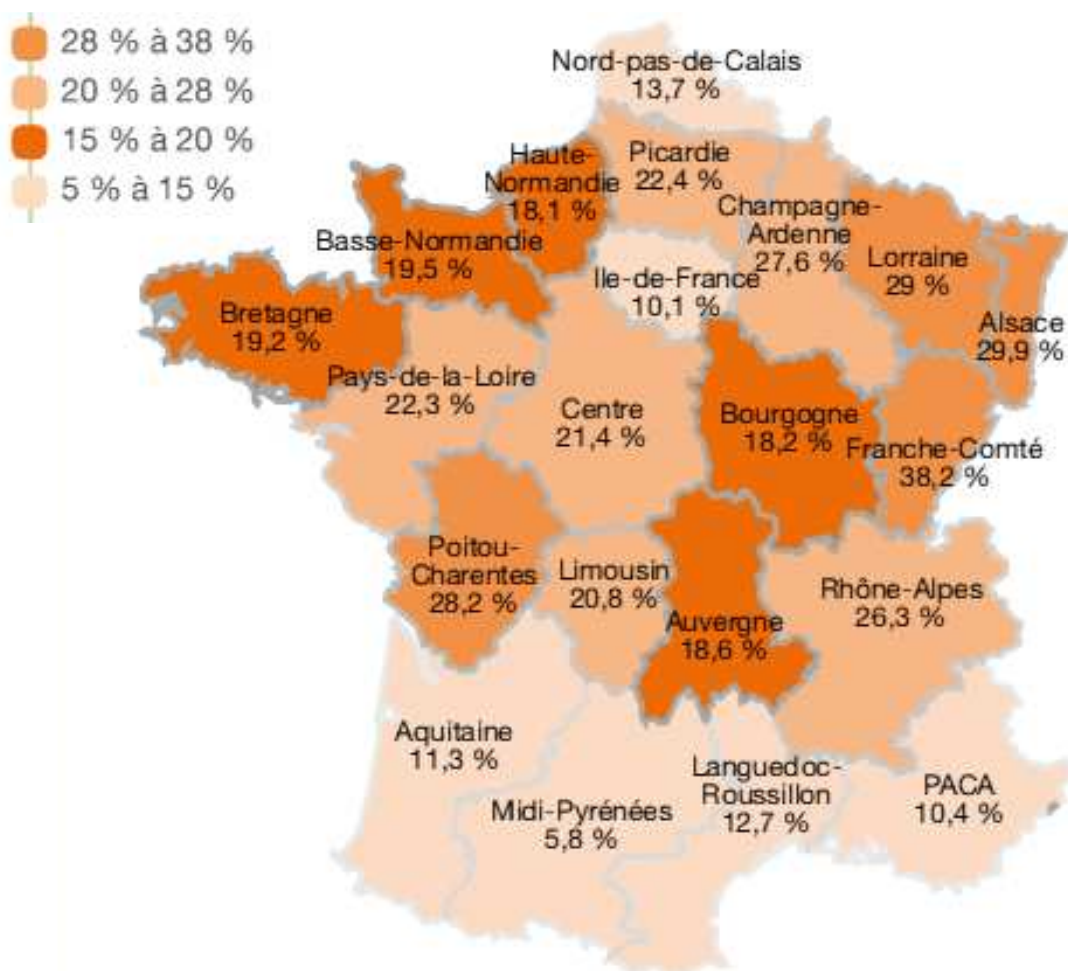
- Hausse marquée dans les régions à forte dominante industrielle

En 2010, la progression des effectifs intérimaires est nette, bien que contrastée, sur l'ensemble du territoire.

Les régions de l'Est de la France, à forte dominante industrielle, avaient été largement impactées par la destruction de 90 000 emplois entre 2008 et 2009. En 2010, alors que 55 000 emplois sont recréés dans l'industrie, ce sont ces mêmes régions qui enregistrent les plus fortes hausses : +38,2 % en Franche-Comté, +29,9 % en Alsace, +29 % en Lorraine et +27,6 % en Champagne-Ardenne.

De manière inverse, les régions qui ont été moins frappées par la crise, enregistrent des progressions plus modérées : +5,8 % en Midi-Pyrénées, +10,1 % en Ile de France, +10,4 % en PACA, +12,7 % en Languedoc-Roussillon.

Taux d'évolution annuelle de l'emploi intérimaire en région [en %]



Source UNEDIC/DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

2. Portrait des intérimaires en 2010

Les grandes évolutions sur la structure de la population intérimaire, observées depuis une dizaine d'années, se poursuivent en 2010. La reprise du marché de l'emploi n'impacte donc pas directement les structures fondamentales, mais entérinent certaines tendances de fond : élévation du niveau de qualification des intérimaires, tremplin vers l'emploi pour les jeunes, développement de l'intérim cadres.

▪ Profil type des intérimaires

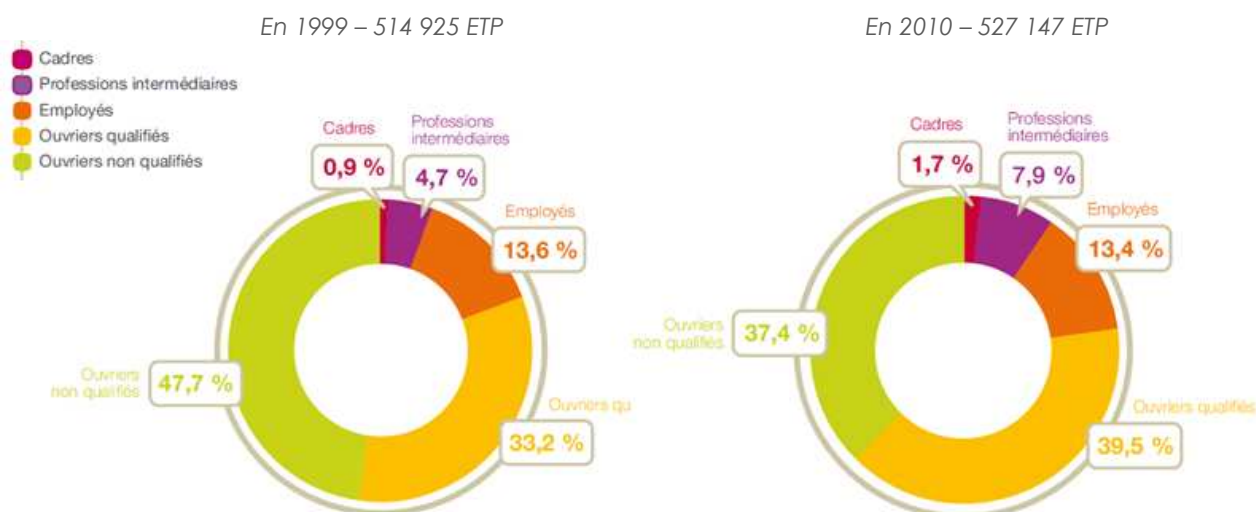
Faits inchangés : la population intérimaire est très largement masculine (72 %), et les jeunes (moins de 30 ans) représentent plus de 48 % du total des effectifs (34,5 % d'hommes, 13,6 % de femmes). L'intérimaire type est donc un jeune homme de moins de 30 ans qui utilise l'intérim comme un tremplin vers l'emploi durable.

▪ Poursuite de l'élévation du niveau de moyen de qualification

Cette tendance de fond, amorcée depuis 10 ans se poursuit sur les qualifications : le nombre d'ouvriers non qualifiés continue de décroître au profit des profils plus qualifiés.

Ainsi, les ouvriers qualifiés constituent désormais 39,5 % de la population intérimaire (contre 33,2 % en 1999). Le différentiel est également important pour les professions intermédiaires (passées de 4,7 % en 1999 à 7,9 % en 2010), mais également pour les cadres (dont la part relative a doublé en 10 ans, pour s'établir en 2010 à 1,7 %).

Répartition des intérimaires par catégorie socioprofessionnelle
[en %]



Analyse PRISME à partir des sources statistiques de Pôle emploi et de l'INSEE

Cette élévation du niveau de qualification suit, voire anticipe les tendances de fond sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, les investissements en matière de formation permettent d'adapter les compétences des intérimaires aux besoins du marché du travail. Nombreux sont en effet les intérimaires à bénéficier de formation dans le cadre de leur mission d'intérim. Si la durée des formations varie, elles ont toutes vocation à développer les compétences et l'employabilité des intérimaires ; soulignant ainsi l'action des agences d'emploi en faveur de l'adéquation des besoins en compétences des entreprises et des candidats. L'étude OME « Regards croisés sur l'intérim » révèle en effet que 20 % des intérimaires interrogés en 2010 avaient bénéficié d'une action de formation. En mars 2011, la part des intérimaires formés a augmenté de 7 points¹.

¹ Source : Étude OME/OpinionWay « Regards Croisés sur l'Intérim », Avril 2011.

LES CADRES : **Un levier dans une carrière**

A la recherche de profils très spécialisés ou au contraire de candidats polyvalents à forte capacité d'adaptation, les entreprises se tournent de plus en plus vers les agences d'emploi pour palier des besoins ponctuels en postes cadres.

Ainsi en 2010, 35 000 cadres ont travaillé en intérim, soit 9 000 équivalents temps plein : une hausse significative de 12 % qui fait suite à une année de crise un peu moins marquée que pour les autres qualifications (l'intérim cadres ayant été deux fois moins touché en moyenne lors de la crise).

LES JEUNES : **Un tremplin vers l'emploi durable**

En 2010, les jeunes de moins de 25 ans totalisent 28 % de l'ensemble de l'emploi intérimaire, soit 147 000 ETP.

Les résultats de l'étude OME « Regards croisés sur l'intérim »¹ montrent à ce sujet que 93 % des jeunes intérimaires interrogés ont une bonne opinion de l'intérim, car ils l'envisagent comme un bon moyen de trouver un emploi (82 %).

Et en effet, selon cette même étude, 83 % des intérimaires de moins de 25 ans (dont 38 % d'étudiants, 45 % de demandeurs d'emploi) étaient en dehors du marché de l'emploi lors de leur première inscription en agence d'emploi en 2010. Ils sont, un an plus tard en mars 2011, 62 % à travailler (dont 30 % en intérim, 17 % en contrat de travail à durée indéterminée, 14 % en contrat à durée déterminée).

23 % d'entre eux ont par ailleurs pu bénéficier d'une formation qui leur a permis d'être rapidement opérationnels en entreprise.

LES SENIORS : **De plus en plus nombreux à se tourner vers l'intérim**

Entre 1995 et 2010, le nombre de seniors intérimaires a progressé deux fois plus vite que l'ensemble des effectifs intérimaires, pour s'établir en 2010 à 8,7 % de l'ensemble de l'emploi intérimaire. Une évolution qui confirme le rôle joué par les agences d'emploi et leur capacité à représenter pour les seniors une opportunité de retour à l'emploi autant qu'un accélérateur dans la gestion de leur carrière.

Chiffre marquant, 92 % des seniors interrogés pour l'étude « Regards croisés sur l'intérim »¹ ont ainsi déclaré que l'intérim leur a été utile pour trouver un emploi, et 73 % envisagent leur avenir dans l'intérim, démontrant ainsi que l'intérim constitue une solution viable pour les « seniors ».

Pour mémoire, en novembre 2010, le PRISME a lancé une vaste campagne en faveur de l'emploi des seniors. Objectifs : sensibiliser sur les apports du recrutement des seniors, et la présentation des atouts pour les entreprises, notamment en termes de transmission de compétences, mais également informer sur les dispositions de l'accord de branche signé le 30 novembre 2009.

¹ Source : Étude OME/OpinionWay « Regards Croisés sur l'Intérim », Avril 2011

3. Les agences d'emploi et la sécurisation des parcours professionnels

▪ L'Intérim, un tremplin vers l'emploi durable

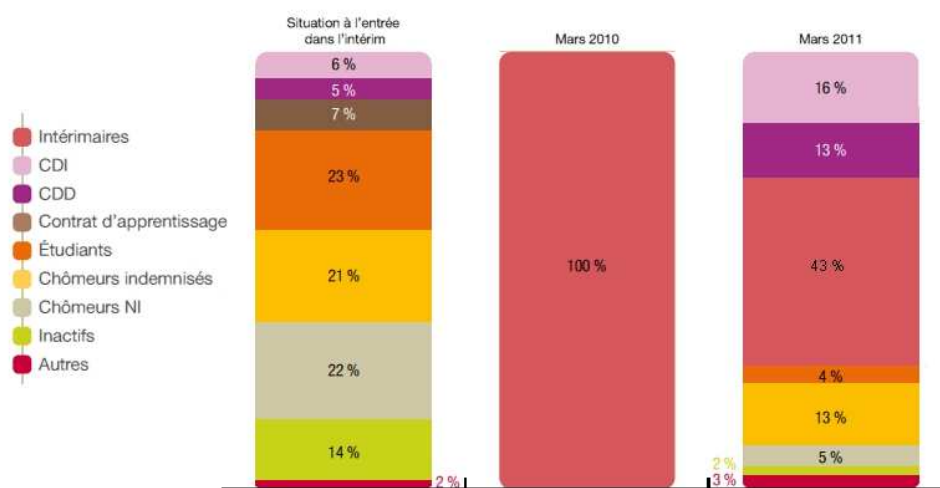
Il est important de noter que les salariés intérimaires comptent pour 3 % des salariés et que 15 % des reprises d'emploi en 2010 ont été réalisées grâce à l'intérim.

De même, en 2010, la probabilité de sortir d'une situation de chômage est environ deux fois plus élevée en intérim qu'en CDD, et dix fois plus élevée qu'en CDI.

Des chiffres corroborés par les résultats de l'étude « Regards croisés sur l'intérim »¹, qui détaille les parcours sur un an des intérimaires interrogés :

Avant de devenir intérimaires, 43 % d'entre eux étaient au chômage. Un an après leur passage en intérim, 72 % sont en emploi (dont 16 % en CDI, 13 % en CDD). En permettant d'acquérir une expérience professionnelle, en facilitant l'accès à la formation et donc en consolidant les compétences, l'intérim confirme ainsi son rôle de levier incontestable vers le marché de l'emploi.

Parcours des intérimaires sur 1 an : Mars 2010 – mars 2011 [en %]



Source : Enquête OME « Regards croisés sur l'intérim » - Avril 2011

▪ La formation : un engagement croissant de la profession

En 2010, les agences d'emploi ont par ailleurs consacré un budget croissant à la formation professionnelle : une enveloppe de 300 millions d'euros permettant à 230 000 intérimaires de bénéficier d'une action de formation.

Ainsi, le Fonds d'assurance Formation du Travail Temporaire (FAF.TT) a financé plus de 12 000 formations en alternance pour des intérimaires, dont 1 942 contrats de professionnalisation, 2 996 Contrats d'Insertion Professionnelle Intérimaire (CIPI) pour des publics éloignés de l'emploi, 3 724 Contrats de Développement Professionnel Intérimaire (CDPI). En outre, plus de 2 300 actions de formation ont été financées par la profession au titre des Congés Individuels de Formation (CIF), bilans de compétence, ou Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Les agences d'emploi ont cotisé à hauteur de 21 millions d'euros pour le financement du Fond Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPE.TT) visant notamment à promouvoir l'insertion professionnelle, former les demandeurs d'emploi ou agir pour l'emploi et la sécurité.

¹ Source : Étude OME/OpinionWay « Regards Croisés sur l'Intérim », Avril 2011

B. Le recrutement en 2010

Premier opérateur privé du recrutement, les agences d'emploi voyaient en 2009 leur activité chuter de plus de 40 %, après trois années de forte croissance. En 2010, de manière complémentaire avec l'intérim, l'activité recrutement des agences d'emploi est repartie à la hausse à partir du mois de mars.

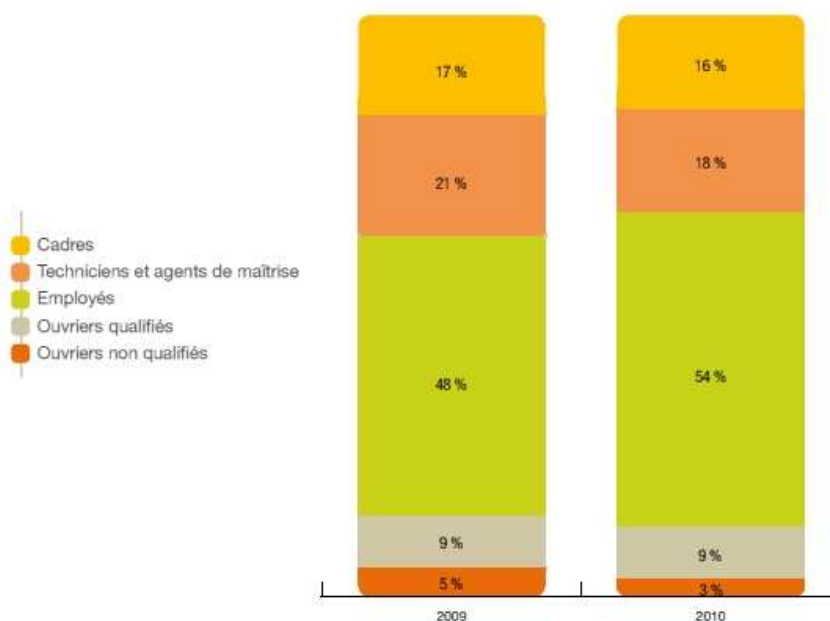
1. L'activité de recrutement en croissance de 28 % en 2010

Sur l'ensemble de l'année 2010, ce sont 37 500 recrutements qui ont été réalisés par l'intermédiaire des agences d'emploi, soit une croissance de 28 % par rapport à l'année précédente.

- Des services adaptés à toutes les catégories professionnelles

En 2010, les candidats recrutés par des agences d'emploi étaient majoritairement employés (54 %), mais aussi techniciens et agents de maîtrise (18 %) et ouvriers (12 %), illustrant la consolidation d'un nouveau type de service d'intermédiation sur le marché de l'emploi. Ces recrutements profitent ainsi majoritairement à des catégories professionnelles qui ne bénéficiaient pas auparavant de services de recrutement d'opérateurs privés. 16 % des recrutements concernent des cadres, et 18 % des professions intermédiaires. A noter toutefois qu'en termes de représentativité, la part relative des recrutements d'ouvriers tend à se réduire au fil des années, sans doute au profit des employés qui représentaient en 2010 plus de la moitié de recrutements.

Répartition des candidats recrutés selon leur qualification
[en %]



Source : Enquête PRISME / I+C, mai 2011

2. L'activité de recrutement accompagne le dynamisme du tissu économique français

▪ Des services adaptés aux attentes des PME

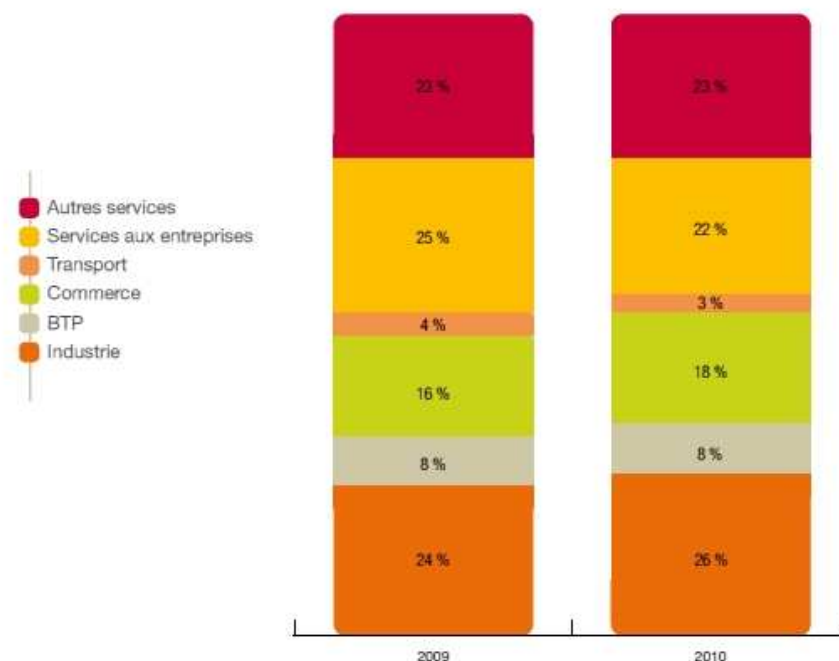
Si les agences d'emploi ont développé leurs prestations de recrutement auprès des entreprises de plus de 200 salariés (29 % contre 21 % en 2009), les structures de moins de 50 salariés représentent toutefois 44 % de l'activité.

Alors que le potentiel de création d'emplois des PME et des TPE constitue un enjeu central pour la croissance économique, les agences d'emploi jouent un rôle clé d'accompagnement des PME régionales qui n'arrivent pas toujours à recruter une partie des salariés recherchés. Grâce à leur intégration au cœur des territoires et à leur fine connaissance des bassins d'emploi, les 6 400 agences d'emploi sont en mesure de proposer une offre de recrutement rapide et adaptée aux besoins des PME régionales, les acteurs traditionnels du recrutement étant généralement concentrés dans les grandes agglomérations.

En 2010, c'est toujours le secteur tertiaire qui fait le plus appel aux agences d'emploi, cumulant 2/3 des recrutements, dont 45 % dans les services. La part des services aux entreprises recule légèrement, passant de 25 à 22 %, au profit de l'industrie et du commerce qui voient tous deux leur part relative augmenter de 2 points. Cette répartition de l'activité recrutement confirme la bonne complémentarité sectorielle avec l'intérim.

Les métiers du secrétariat et les profils commerciaux se sont fortement développés au cours des 3 premiers trimestres 2010 tandis que ceux de la banque et du télé-conseil connaissent un développement significatif depuis le 3ème trimestre. La tendance positive s'est maintenue pour les métiers techniques dans l'automobile et l'aéronautique.

Répartition du nombre de recrutements
[en %]



Source : Pôle emploi/PRISME à partir des statistiques de Pôle emploi et de l'INSEE

II. TENDANCES DU PREMIER SEMESTRE 2011

1. L'Intérim accompagne la reprise

Au cours des 5 premiers mois de l'année 2011, les effectifs intérimaires ont progressé de 17,2 % par rapport à la même période de l'année dernière.

Une analyse sectorielle permet de confirmer la nette reprise de l'industrie, qui enregistre une forte hausse de +27,1 %, notamment grâce à la bonne tenue de l'automobile ainsi que des secteurs de la métallurgie et de l'aéronautique.

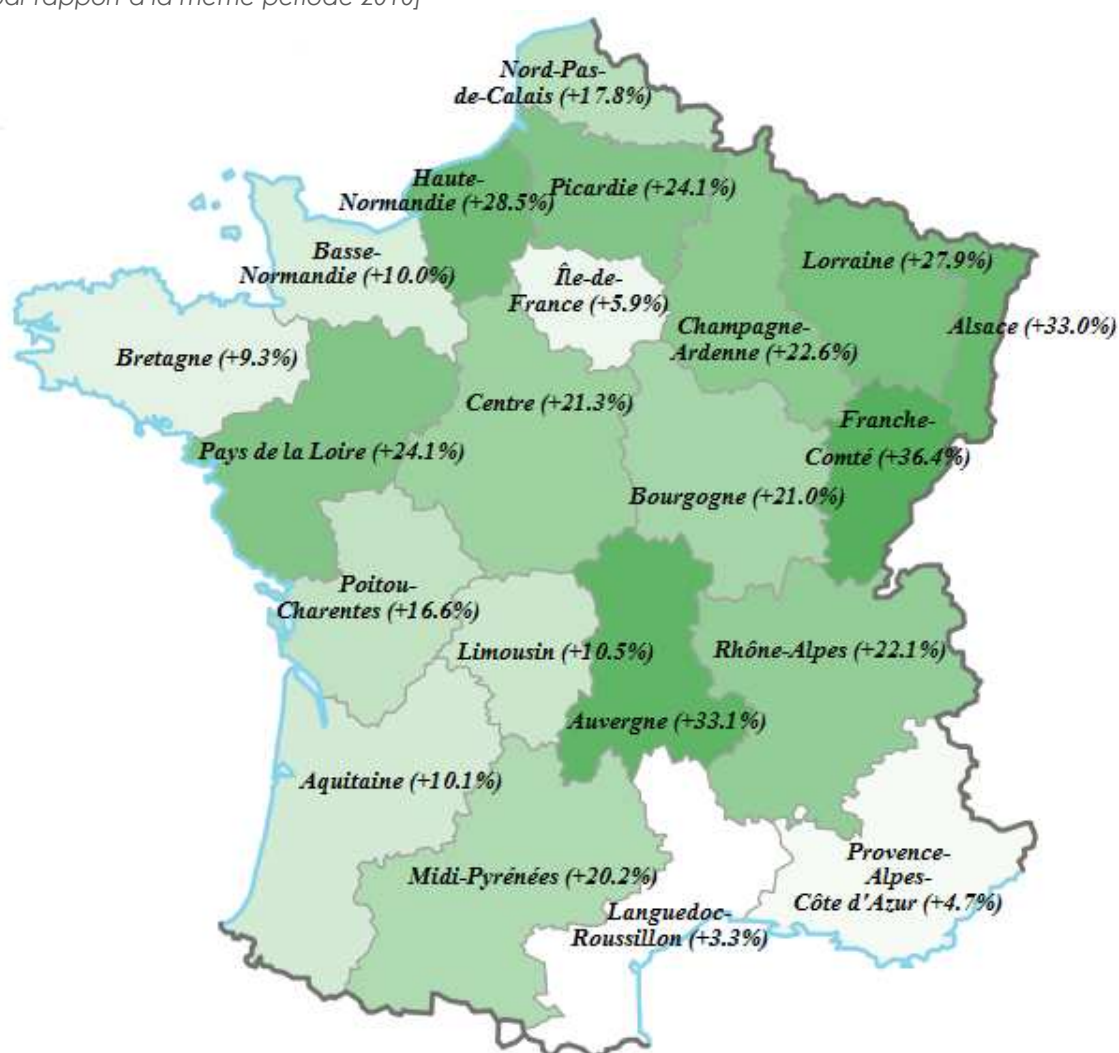
Le BTP et les services voient leurs effectifs augmenter respectivement de 8,9 % et 8,6 %. Le commerce et les transports comptent quant à eux une évolution homogène de leurs effectifs intérimaires, établie à fin mai à 7,1 %.

Toutes les qualifications progressent au cours des 5 premiers mois de 2011 : les cadres et professions intermédiaires augmentent respectivement de +24,6 % et +20,3 %. Les ouvriers qualifiés progressent de +21,6 % et les non-qualifiés de +15,6 % tandis que les employés enregistrent une augmentation plus modérée de 5,9 %.

Enfin, comme en 2010, les régions de l'Est enregistrent les plus fortes hausses au cours des 5 premiers mois de l'année : La Franche-Comté (+36,4 %), l'Alsace (+33,0 %), la Lorraine (+27,9 %) sont ainsi les premières régions françaises à bénéficier de la reprise du secteur industriel.

A l'inverse, le Languedoc-Roussillon (+3,3 %), la région PACA (+4,7 %) et l'Île-de-France (+5,9 %), dont l'activité largement tertiaire avait mieux résisté à la crise économique, enregistrent des croissances plus modérées.

Taux d'évolution des effectifs intérimaires par région au cours des 5 premiers mois de 2011
[en %, par rapport à la même période 2010]



Source : Baromètre PRISME-Emploi

Le Baromètre PRISME Emploi, des chiffres au plus proche de la réalité du marché.

Indicateur avancé du marché de l'emploi, l'intérim constitue un enjeu économique important : il préfigure en effet les tendances du recrutement. Le Baromètre PRISME Emploi, lancé en avril 2011, permet de connaître « en temps réel » et d'analyser la situation des effectifs intérimaires, et d'identifier les secteurs et les métiers porteurs.

Publié le 28 de chaque mois, le Baromètre PRISME Emploi apporte un éclairage sur les tendances de l'emploi intérimaire. Il décrit les évolutions en % des effectifs intérimaires observés au cours du mois précédent (par rapport au même mois de l'année précédente) selon les qualifications, les grands secteurs d'activité, les régions et les départements. Il est établi par un tiers de confiance indépendant, à partir des statistiques transmises par un panel d'entreprises de travail temporaire représentant plus de 80 % de l'emploi intérimaire.

2. L'activité recrutement poursuit sa progression

Au cours des 4 premiers mois de 2011, le nombre de recrutements a progressé de 26 % par rapport à la même période l'année dernière, pour atteindre 14 000 prestations.

Si la tendance se maintient au premier semestre 2011, 20 000 recrutements devraient être réalisés par les agences d'emploi.

III. LES NEGOCIATIONS ET ACTIONS SOCIALES DE LA BRANCHE DU TRAVAIL TEMPORAIRE

A. L'ouverture de l'apprentissage à l'intérim

Alors que le gouvernement affiche la volonté de privilégier l'apprentissage dans les dispositifs d'alternance en fixant un objectif de 800 000 apprentis à l'horizon 2015, la question de la mise en œuvre de l'apprentissage dans le travail temporaire est soulevée. Les partenaires sociaux de la branche dans une lettre adressée le 31 mars 2011 au Ministre Xavier Bertrand ont fait part de leur souhait de participer à cet effort national et ont réaffirmé leur volonté de développer l'apprentissage.

La proposition de loi Cherpion adoptée à l'Assemblée Nationale et en cours d'examen au Sénat prévoit la possibilité pour les agences d'emploi de proposer des contrats d'apprentissage aux salariés intérimaires.

La durée de la période d'intérim est portée à 36 mois afin d'être égale à celle du cycle de formation effectué en apprentissage. De même, la durée minimale de chaque contrat d'apprentissage en intérim est de 6 mois. Enfin, le législateur a prévu un double tutorat assuré par un maître d'apprentissage dans l'agence d'emploi et un dans l'entreprise utilisatrice.

B. Les principales évolutions conventionnelles du travail temporaire

Dans un contexte particulier de lente sortie de crise, le PRISME a maintenu en 2010 un dialogue constant avec les partenaires sociaux afin d'améliorer le cadre conventionnel de son activité, en trouvant des solutions adaptées à la situation économique. Le renforcement du statut social de l'intérimaire s'est ainsi poursuivi à travers de nouveaux accords de branche.

▪ Les engagements de la profession en matière de formation

En 2010, deux accords de branche concernant le volet formation ont été conclus, visant à renforcer l'employabilité des intérimaires :

- Un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) signé avec l'État en 2009 est reconduit en 2010 afin de renforcer les opérations de formation en faveur des intérimaires. Ce partenariat a un objectif triple : développer les compétences du salarié intérimaire soit dans son métier d'origine soit vers des secteurs plus porteurs et garantir ainsi la capacité d'accès à l'emploi. 245 opérations collectives ont eu lieu en 2010 et ont concerné 2 142 salariés intérimaires. Les formations ont concerné à 37 % le BTP (principalement maçons, coffreurs bancheurs, conducteurs d'engins de chantier), à 15,2 % la logistique et à 11,3 % le secteur du transport.
- Un accord signé le 22 octobre 2010 avec la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) renouvelle le financement dérogatoire des contrats CIPI et CDPI élargissant l'accès à ces dispositifs aux seniors, travailleurs handicapés et salariés ne maîtrisant pas les savoirs de base.
- Une négociation avec les partenaires sociaux a été initiée afin d'actualiser les accords "priorité et moyens de la formation professionnelle" datant de 2004. Un projet de tutorat "intérimaires" est par ailleurs à l'étude.

▪ Les avancées en faveur de la prévoyance

- L'accord relatif aux garanties de prévoyance des salariés intérimaires revu est entré en application le 1er janvier 2010 : il offre d'importantes améliorations de garanties notamment en cas d'accident grave du travail ou de maladie professionnelle, avec des durées d'indemnisation complémentaires plus longues.
- En 2010, un service centralisé au sein même de l'organisme de prévoyance des intérimaires a été déployé. Ce nouveau service permet une plus grande réactivité dans la gestion de la prévoyance.

C. Les actions sociales à destination des intérimaires (Fastt)

Le Fonds d'action sociale du travail temporaire (Fastt) met à la disposition des salariés intérimaires un ensemble de services et d'avantages sociaux destinés à favoriser leur accès à l'emploi, au logement, au crédit, ou à les aider dans la vie quotidienne. La plupart des prestations sont accessibles dès la première heure de mission.

Parmi les actions menées par le Fastt en 2010, 34 000 intérimaires ont bénéficié d'une complémentaire santé, 3 900 prêts à la consommation ont été accordés, 7 250 permis de conduire ont été co-financés et 24 400 locations de voiture à prix réduit ont été effectuées, afin de favoriser la mobilité des intérimaires. En outre, en termes d'accompagnement social, 7 600 salariés intérimaires ont bénéficié du service d'action sociale.

Contacts presse – Agence Hopscotch

Laetitia de Combarieu
T : 01 58 65 00 34
ldecombarieu@hopscotch.fr

Gaëlle Fillion
T : 01 58 65 01 25
gfillon@hopscotch.fr

Camille Michallet
T : 01 58 65 00 45
cmichallet@hopscotch.fr

A propos du PRISME

Le PRISME regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles qui représentent 90% du chiffre d'affaires des Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi. 6 500 agences d'emploi et 20 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

Pour plus d'information : www.prisme.eu